



Portrait du procureur anticorruption idéal Il devra également être juge d'instruction

Thomas Clay

*Professeur agrégé de droit privé
à l'université de Versailles,
vice-président de l'université*

Si, parmi les annonces faites par le président de la République le 10 avril, celles portant sur le patrimoine des élus ont retenu l'attention, il en est une autre qui n'en est pas moins importante : la création d'un parquet national anticorruption. Cette proposition est une bonne chose, car les moyens actuels de la justice se révèlent inadéquats.

Sans prendre parti sur le cas à l'origine des annonces présidentielles, il est possible de porter un regard critique sur la manière dont la procédure a été conduite. Certes, si l'on peut s'enorgueillir d'une justice désormais indépendante du pouvoir en place – ce qui tranche avec la législature précédente –, celle-ci n'a pas donné satisfaction, tant s'en faut. S'agissant de la mise en cause d'un responsable politique, il fallait à la fois préserver l'impartialité objective des acteurs judiciaires et permettre un déroulement rapide de la procédure pour ne pas laisser perdurer une incertitude néfaste pour l'opinion publique comme pour l'intéressé.

Or, d'une part, le fait même que l'enquête préliminaire soit conduite par le parquet pose une difficulté au regard de la jurisprudence européenne, qui ne le considère pas comme une autorité judiciaire. D'autre part, et surtout, l'enquête préliminaire (sous l'autorité du parquet), n'offrant pas les mêmes prérogatives que l'information judiciaire (sous l'autorité du juge d'instruction), elle est source de retard et donc d'inefficacité. Il n'a fallu que quelques jours au juge d'instruction pour trouver le compte bancaire litigieux, quand trois mois n'ont pas suffi au parquet pour le faire. Pis : l'enquête préliminaire est non seulement inadaptée dans des cas comme celui-ci, mais elle a même eu un effet pervers sur le cas d'espèce en enfermant l'ancien ministre du budget dans une situation obsidionale.

Au-delà de son inefficacité, cette procédure est l'une des causes des mensonges répétés du ministre maintenu en respiration artificielle par le parquet. Cela nous ramène à l'enquête préliminaire conduite par le procureur Courroye dans l'affaire Bettencourt et sa durée anormalement longue avant qu'elle soit enfin convertie en information judiciaire. Est-il normal que cette décision relève que du procureur alors que sont en cause des responsables publics, alors même que les procureurs ne sont toujours pas indépendants du pouvoir exécutif ? Ce système est donc insatisfaisant. Face à de tels soupçons, qui peuvent déstabiliser notre démocratie, seule une réponse forte peut être apportée.

C'est pourquoi le président de la République a proposé la création d'un procureur national anticorruption. Mais l'annonce a suscité des réactions sceptiques de la part notamment des syndicats de magistrats, échaudés par des expériences précédentes. Il revient donc au gouvernement de montrer sa détermination en faisant de ce procureur national une sorte d'Eliot Ness redouté, indépendant, efficace, responsable, doté de moyens à la hauteur de sa mission, et non pas un tigre de papier.

Indépendant parce qu'il sera nommé par le président de la République, sur proposition du garde des sceaux après un vote conforme de chacune des chambres du Parlement, à la majorité des trois cinquièmes. Indépendant parce qu'il ne sera pas soumis à un pouvoir hiérarchique, ni même aux directives générales de politique pénale, et ne recevra aucune instruction de quiconque. Indépendant parce qu'il sera inamovible et exercera un mandat de six ans non renouvelable. Indépendant enfin parce qu'il jouira d'un statut de magistrat professionnel.

Efficace, le procureur national anticorruption le sera s'il cumule les pouvoirs de procureur et de juge d'instruction – sauf pour ordonner les mesures privatives de liberté qui seront toutes de la compétence du juge des libertés et de la détention. Efficace, ce procureur le sera s'il est soumis au principe de légalité des poursuites et non pas à celui de l'opportunité, qui permet aujourd'hui au parquet de choisir de poursuivre ou non, ce qui n'est pas acceptable lorsque un responsable politique est concerné. Efficace, il le sera s'il est compétent, sans plainte préalable de l'administration fiscale, pour toutes les infractions financières susceptibles d'impliquer des ministres ou des élus, desquels il y aura soupçon d'enrichissement illicite – ce qui devrait être

**Il revient donc au gouvernement
de montrer sa détermination en faisant
de ce procureur national une sorte d'Eliot Ness
redouté, indépendant, efficace, responsable**

une nouvelle infraction. Efficace, il le sera enfin s'il peut être directement saisi par toute victime d'un acte entrant dans son champ de compétences et si les secrets bancaires, fiscaux, financiers, professionnels et même le secret défense ne peuvent pas lui être opposés, et si il est destinataire des dénonciations de Tracfin, de l'autorité prudentielle en matière de banque ou d'assurance, mais également de l'Autorité des marchés financiers, à chaque fois que cela concernera des faits qui pourraient faire l'objet de son enquête.

Responsable, ce nouveau procureur national le sera à travers ses décisions, qui pourront être attaquées devant la chambre de l'instruction, et lui-même le sera comme n'importe quel juge pour ses actes illicites s'il venait à être enivré par ses attributions.

Mais surtout il est important que ce nouveau procureur national soit entouré d'une véritable équipe chargée sous son autorité de conduire les investigations. Cette équipe doit être composée de magistrats de l'ordre judiciaire aguerris et de personnes compétentes dans les domaines économique et financier. En plus, il doit disposer de services de police et de gendarmerie spécialisés, ainsi que des services fiscaux d'enquêtes et de vérifications nationales. Il pourrait même être associé à toutes les négociations engageant la France dans la lutte contre les paradis fiscaux et devrait pouvoir saisir directement Eurojust.

Il lui faudra enfin remettre tous les ans un rapport au Parlement et il fera toutes les propositions utiles pour renforcer la lutte contre le blanchiment, la corruption et les paradis fiscaux. Pour protéger notre démocratie, nous avons besoin d'un pouvoir judiciaire fort et indépendant. Ce procureur d'un nouveau genre en serait à la fois le symbole et le bras armé. ■

Thomas Clay
vient de faire
paraître
aux Editions
Odile Jacob
« Les Lois
du sarkozysme »
(88 p., 13,90 €)